



Déclaration du SNUipp-FSU des Côtes-d'Armor CAPD du 31 mai 2018

Madame la directrice académique,
Mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Ne changeant pas d'un iota l'entame de notre déclaration de 2017, le SNUipp-FSU 22 tient à réaffirmer au préalable qu'il s'opposera, au sein de la FSU, aux 120 000 suppressions de postes annoncées dans la FP.

Le gouvernement semble danser le moonwalk. Il donne l'impression d'avancer alors que l'on recule !

Il prépare des reculs sociaux majeurs, faisant toujours la part belle aux plus fortunés. La FSU et le SNUipp considèrent que pour permettre à la Fonction publique et à l'Éducation nationale de répondre aux besoins des usagers et de la société, il faut lui permettre de poursuivre ses évolutions et s'appuyer davantage sur la professionnalité et l'engagement des agent-es. C'est le sens porté par les journées des 22 et 26 mai.

Concernant le 1er degré en particulier et la rentrée 2018 qui se prépare rue de Grenelle, courriers, notes, circulaires et injonctions multiples s'accumulent et donnent à l'École de la confiance beaucoup de plomb dans l'aile. « L'école de la confiance ça signifie beaucoup de choses, ça signifie tout d'abord la confiance du ministre dans les acteurs du système et évidemment particulièrement aux professeurs de France », dixit le ministre.

C'est un euphémisme que d'avancer que quelques mois plus tard les faits viennent nuancer cette déclaration.

Alors que le contenu des APC est discuté, notamment à travers la réappropriation de ce temps au profit de toute l'école, un courrier du directeur général de l'enseignement scolaire demande dorénavant que « ces heures soient entièrement consacrées à soutenir les apprentissages fondamentaux des élèves, notamment les plus fragiles ». Le ministère va jusqu'à décider de l'organisation pédagogique puisqu'il s'agira de les conduire « sous forme d'ateliers ou de club lecture ». Il y a peut être là des pistes intéressantes. Mais qui peut penser que les enseignants ont attendu la lettre de la Dgesco pour « développer chez les élèves le goût de lire et encourager leurs capacités de lecture à voix haute » ? Signe manifeste de la confiance faite aux enseignants par le ministère ?

Que dire des Quatre notes de service parues au B.O et du guide CP pour cadrer les pratiques des enseignants qui sont venues comme une cerise sur le gâteau finaliser le tableau d'une bien curieuse « école de la confiance ». Alors que les enseignants des écoles primaires travaillent depuis deux ans et trois ans à la mise en œuvre des nouveaux programmes, on reçoit des directives parfois en contradiction avec ces textes de référence. Nous y voyons surtout des recettes magiques destinées à encenser auprès de l'opinion publique une école d'antan aux effets miraculeux.

Enfin, sur le plan général, Dans le cadre du chantier « Dialogue social » de la concertation Action Publique 2022, a été présenté aux organisations syndicales représentatives ni plus ni moins qu'un projet de « suppression du paritarisme », pour une « déconcentration managériale » de la Fonction publique. Abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, suppression des CAP par corps... Nous réagirons à cette attaque frontale contre les droits des personnels.

Lors de cette CAPD, nous n'étudierons pas les passages à la hors classe.

En cette année de mise en œuvre de nouvelles modalités de calcul et de première application du principe d'une carrière complète sur deux grades, cette attente de la publication du taux de promotion suscite de l'inquiétude. Un taux de promotion qui doit acter une augmentation du nombre de promotions conformément aux engagements pris.

Ce retard entraîne dans notre département le report de la CAPD. Ce n'est pas sans poser problème à nos collègues, notamment à celles et ceux pour qui un départ à la retraite pourrait être ajourné en raison d'une promotion.

Concernant les demandes de postes adaptés de courte et de longue durée, comme l'an passé, force est de constater que la CAPD d'aujourd'hui n'est que l'enregistrement de décisions déjà arrêtées en groupe de travail rectoral. Nous demandons à nouveau qu'il soit procédé à l'inverse pour permettre effectivement aux élu-es du personnel de soutenir les demandes de nos collègues et non pas de prendre acte d'une décision déjà prise. Nous demandons également que le nombre de postes adaptés soit augmenté.

La CAPD d'aujourd'hui valide la première phase du mouvement intra départemental. Nous réitérons aujourd'hui notre demande du rétablissement d'une seconde saisie de vœux.

Une simple lecture de bon sens ne peut que trouver incompréhensible le refus de revenir à une opération plus transparente aux yeux des participants. Économiser du temps pour affecter environ 170 collègues restés sans poste ne pourrait que favoriser la continuité du Service public d'éducation, sans diminuer en cela le nombre de nominations à TD de 1ère phase.

D'ailleurs, le rôle de l'échelon départemental dans l'organisation des opérations et la prise en compte des caractéristiques locales revêt plus que jamais tout son sens. C'est bien la direction académique du 22 qui, à raison et à la demande du SNUipp et d'autres organisations syndicales, avait supprimé l'obligation d'émettre des vœux géographiques, sans que cela réduise le nombre de nominations à titre définitif en 1ère phase. Cela démontre selon nous que souplesse et capacité d'adaptation peuvent améliorer ce qui est appelé « fluidité du système » dans la novlangue technocrate.

Concernant les postes à profil, nous nous répétons encore. La nomination sur de trop nombreux postes soumis à entretien, sans respect du barème, qui plus est avec la discrimination faite entre avis "favorable" et "très favorable", n'est acceptée ni par la profession ni par les élus du SNUipp-FSU 22. Nous vous demandons donc à la fois de réduire le nombre des postes soumis à entretien et de supprimer la mention « très favorable » pour améliorer la lisibilité de ces affectations, renforcer la cohésion des équipes et la légitimité des collègues nommés.

Pour ajouter à notre propos sur l'opacité consubstantielle à ce système, nous nous opposons à ce que certaines fiches de postes ne voient même pas leur profil descriptif respecté dans la détermination du candidat retenu. Quand un diplôme ou certification est exigé dans la fiche, alors cohérence et régularité exigeraient qu'aucun candidat ne puisse être choisi sans le détenir, quelque soit l'avis rendu par la commission. Sans cela, quel serait la valeur des fiches de postes, des commissions et du choix des collègues retenus ?

Comme les années précédentes, nous vous demandons d'organiser un groupe de travail dans la deuxième quinzaine de juin pour aborder les demandes de temps partiel à un instant T.

Enfin, Le SNUipp-FSU 22 conclut sa déclaration en appelant de ses vœux le maintien d'un dialogue social effectif et indispensable à tout développement de notre système éducatif.

Ce dialogue social doit s'exercer à tous les échelons, sans oublier le principal dans le 1er degré, c'est à dire celui des départements.

Je vous remercie de votre attention.